

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 95 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 2013

DOSSIER page 16

Végétalisation et fleurissement de la ville

Une politique fertilisante
pour un aménagement durable

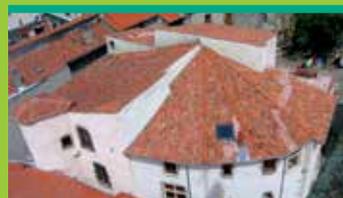
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr



JARDINS FAMILIAUX
Des parcelles à
disposition des habitants
page 6



RENTREE SCOLAIRE
Les élèves ont repris le
chemin des écoles et
du collège page 14 - 15



EXPOSITION
Gérard Genest, à La
Maison du Patrimoine
page 22



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

le mot du maire

La VILLE CULTIVE sa FIBRE VERTE. OBJECTIFS : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITÉ DE VIE.

Sommaire

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Vie associative	8
Bon à savoir	13
Scolarité / Jeunesse	14
DOSSIER : 16	
Végétalisation et fleurissement de la ville	
Culture	21
Gergovie Val d'Allier	24
Bloc-notes	30
Associations	31

Septembre marquant traditionnellement la reprise de l'activité après la pause estivale, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances, pour ceux qui ont pu en prendre, et que vous êtes bien reposés pour reprendre vos activités.

Avant cette période de farniente, la fin de l'année scolaire a été riche en événements, surtout culturels, avec notamment la Fête de la Musique qui a été une grande réussite, à en juger par sa fréquentation, malgré les incertitudes météorologiques qui nous ont conduits à la délocaliser dans la salle des fêtes. Les festivités du 14 juillet ont permis à bon nombre d'entre vous d'admirer le feu d'artifice tiré dans le parc, et d'enchaîner avec le traditionnel bal jusqu'à une heure avancée de la nuit sur le parvis de la mairie. Enfin, les deux jumelages ont été à l'honneur avec l'anniversaire de celui avec Wynyard qui a vu 13 amis Canadiens venir nous rendre visite et découvrir notre magnifique région. Cette fin juin a aussi été mise à profit pour inaugurer la Maison du Jumelage, bâtiment entièrement réhabilité par les membres du Comité de Jumelage Les Martres / Arcozelo. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

Autre événement important de cet été, le passage du jury des Villages Fleuries le 1er août. Vous n'êtes pas sans savoir que la Commune a été récompensée, il y a quelques années, par l'obtention d'une fleur, et que tous les trois ans, le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne) effectue une visite de contrôle afin de s'assurer que la distinction accordée est toujours méritée. Comme vous avez pu le constater, l'équipe des espaces verts des services techniques de la Commune a accompli

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Cécile JOACHIN
Collaboration du **service communication**
de Gergovie Val d'Allier Communauté
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette 0 :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : Septembre 2013
Édité à 2 050 exemplaires - gratuit



La commune a reçu, jeudi 1^{er} août, la visite des membres du jury désignés dans le cadre du Concours des villes et villages fleuris, organisé par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA), à la demande du Conseil régional d'Auvergne. Ils ont été guidés tout au long de leur déambulation dans la ville par le chef de l'Hôtel de Ville, Pascal Pigot ; le responsable des services techniques, Florent Vivier et un des agents municipaux en charge des espaces verts, Emmanuel Koutsakis.

un remarquable travail, laissant ainsi le territoire communal propre et très bien fleuri. Vous trouverez d'ailleurs dans le dossier de ce bulletin tous les secrets de ce travail de longue haleine, sachant que l'on croise les doigts pour que l'État nous laisse les moyens financiers nécessaires à ces réalisations.

Concernant l'équipe municipale, cette période de l'année, plus calme en terme d'activité, est souvent propice à la réflexion sur les actions à mettre en œuvre sur la fin de l'exercice. Plusieurs projets devraient être menés, tel que les travaux d'agrandissement du complexe sportif de l'Espinasse, pour peu que les autorisations nécessaires nous parviennent à temps. Le PLU (Plan

Local d'Urbanisme) devrait aussi trouver son aboutissement, avec le début de l'enquête Publique, prévue pour mi-septembre. Une réflexion est aussi en cours sur la réhabilitation des WC de l'avenue de la Gare, qui véhicule, il faut bien le reconnaître, une bien mauvaise image de notre Commune, de par leur vétusté et aussi de par l'énergie que mettent certains malfaisants à les souiller et les dégrader. Enfin, l'Etude d'Aménagement Concertée (EAC) continue son petit bonhomme de chemin, dessinant ainsi petit à petit les contours de l'action municipale pour les années à venir.

En conclusion, je vous souhaite donc à toutes et à tous une bonne reprise en espérant que cette fin d'année voit la conjoncture économique et sociale s'améliorer pour votre plus grand profit.

**Pascal Pigot,
maire des Martres-de-Veyre**

40^e anniversaire de jumelage

L'amitié franco-canadienne scellée

Du 3 juillet au 8 juillet dernier, une délégation de 13 Canadiens de Wynyard (Saskatchewan), dont le maire Ted Czarnecki, est venue rendre visite à ses amis martrois dans le cadre du 40^e anniversaire du jumelage liant les deux villes.

Un programme chargé l'attendait avec notamment la visite de la commune des Martres-de-Veyre, de la capitale auvergnate Clermont-Ferrand, du musée Michelin, du Mont Mouchet, des viaducs de Millau et de Garabit, du château de Lafayette, mais aussi des escapades dans la vallée de Chaudefour, au lac Pavin, à Murot, etc. Dans le cadre de ces échanges, le jeudi 4 juillet, une cérémonie officielle sur la tombe de Peter Dmytruck dit Pierre-le-Canadien (en présence de la petite nièce de Peter), suivie d'une soirée conviviale, étaient également organisées pour marquer cet anniversaire, symbole de 40 années d'amitiés fortes et, héritage d'une paix âprement acquise.



HISTOIRE D'UN JUMELAGE

Au mois de décembre 1972, aux Martres, MM. Goodyear et Brun, respectivement maire de Wynyard et Les Martres-de-Veyre, cimentèrent définitivement des liens indestructibles entre ces deux communes, en procédant au jumelage de ce petit coin de terre auvergnate à ce morceau de la province du Saskatchewan canadien. Le retour du jumelage a été réalisé à Wynyard l'année suivante, en 1973.

À priori, rien ne destinait les deux cités à s'unir de la sorte si ce n'est le souvenir d'un jeune aviateur canadien, Peter Dmytruck, mort pour la France aux Martres-de-Veyre, une trentaine d'années plus tôt, lors de la Seconde Guerre Mondiale. Cet aviateur appartenant au 1^{er} corps franc d'Auvergne, a été abattu par les Allemands le 9 décembre 1943. Il avait délibérément choisi de se mettre au service de la liberté en combattant « la bête immonde » ; malgré maintes demandes, il a toujours refusé de se faire rapatrier sur la Grande-Bretagne et de rejoindre les forces libres. Il aurait pu échapper ainsi à son tragique destin, mais les valeurs qu'il défendait l'ont poussé à continuer le combat sur le sol français et plus particulièrement sur celui de la région Auvergne et à entrer en résistance.

La tradition et le devoir de mémoire consistent à honorer annuellement le don de soi et le comportement héroïque de Pierre et de ses camarades, combattants de l'Armée des Ombres, qui ont su faire renaître l'espoir dans cette période d'accablement, chaque deuxième dimanche de décembre.

CÉLÉBRATION D'UN JUMELAGE

7.000 kilomètres séparent les deux communes mais les deux maires en poste, Pascal Pigot et Ted Czarnecki, étaient fiers et heureux de célébrer la longévité de cette amitié sans faille, due notamment à la persévérance des membres de l'association de jumelage Les Martres-Wynyard, sous la houlette de Pascal Cellier (président) pour le côté Est de l'Atlantique et à celle de Jackie Ferraton, la plus martroise des Canadiennes, pour l'autre rive. Tour à tour, les deux chefs d'Hôtel de Ville ont salué le travail mené par les chevilles ouvrières



de ce rapprochement. Ils les ont encouragées à œuvrer encore longtemps en ce sens, « pour que jamais ne s'éteigne la flamme de l'amitié entre ces deux peuples, ni celle du souvenir de Pierre ».

Après les discours de chacune des parties, des échanges de cadeaux de part et d'autres ont pris place avant de choquer les verres à l'amitié. ■



40^e anniversaire de jumelage

Retour en images...



Départ en retraite

Un hussard de la laïque sur le départ



RETRAITE. - Didier Viélix a célébré son départ en retraite après plus de 20 ans de professorat au sein de l'école élémentaire martroise.

Le 2 juillet dernier, non sans une vive émotion, Didier Viélix célébrait parmi les siens, les représentants du corps enseignant, du personnel encadrant et des élus municipaux, son départ en retraite, après 21 ans de bons et loyaux services au sein de l'école élémentaire martroise.

Claude Duchet, premier adjoint, a rendu hommage à ce laïc convaincu avec qui il a forgé de solides liens d'amitié. Il a tenu un discours dithyrambique à son égard, évoquant notamment son amour du métier et sa conscience professionnelle, ne ménageant jamais sa peine ni son temps pour la réussite de ses élèves et participer en parallèle à toutes les manifestations scolaires. Didier est de toutes les occasions, bénévolement, pour venir prêter main-forte, que ce soit dans les activités proposées à l'Amicale laïque, pour les voyages, les kermesses, les fêtes diverses, etc. En reconnaissance de l'ensemble de son œuvre

au service de la commune et de ses enfants, au service de la cause laïque, Claude Duchet lui a remis, au nom du premier magistrat de la commune, Pascal Pigot, la médaille d'honneur de la Ville, lui souhaitant par ailleurs une longue et heureuse retraite qui sera, sans nul doute, bien occupée.

Cette fin d'année scolaire a marqué également le départ de l'établissement martrois vers d'autres horizons de Karelina Bernal (CE2/CM1), Annette Tixier (psychologue scolaire), Marjorie Blin (Rased), Dominique Sauvat (maternelle) et Joëlle Barrier (CM2). Cette dernière rejoint Cournon, après une quinzaine d'années passées auprès des élèves des écoles martroises, maternelle et élémentaire. ■

Jardins familiaux

Mise a disposition de parcelles pour la pratique du jardinage et de la récolte

Afin de redonner vie à une friche inondable, la municipalité a décidé d'aménager cet espace en jardins familiaux, entre la départementale D751 et la rive droite de la rivière Veyre à environ 1,2 km de la confluence avec l'Allier. S'inscrivant dans une démarche sociale forte, ces 12 parcelles de terrains d'environ 100 m² chacune seront mises à disposition des habitants.

Outre l'aspect écologique qu'il revêt, ce projet de parcelles, affectées généralement à la culture potagère, a pour ambition d'encourager les rencontres, la mixité sociale, de créer une certaine convivialité tout en améliorant l'ordinaire des personnes de conditions modestes, en subvenant en partie à leurs besoins domestiques. Les exploitants pourront en effet librement en jouir pour leurs loisirs et les cultiver pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement de ces futurs

jardins familiaux, réalisés conjointement par les agents des services techniques et les agents exerçant dans le cadre des chantiers d'insertion gérés par Gergovie Val d'Allier Communauté, ont débuté avec la rentrée.

Une première phase de « piquetage » a été menée pour matérialiser l'ensemble des cheminements autour des parcelles. Des forages ont été réalisés afin d'exploiter l'eau enfouie et créer des puits. Le débroussaillage de la zone est en cours.

ATTRIBUTION DES PARCELLES

Les modalités d'attribution sont en cours de définition (exemples de critères retenus : proximité de la parcelle avec le logement de

celui qui l'exploite, respect du principe de mixité sociale, etc.). ■

Forage, en présence de Gilles Solans, adjoint aux travaux, et Florent Vivier, responsable des Services techniques.



Incivilités

Les berges de l'Allier souillées de déchets

Les nombreux appels à la responsabilité et la discipline de chacun n'ont toujours pas raison de l'incivilité de certains. Les agents des services techniques ont dû intervenir dernièrement pour nettoyer les berges de l'Allier ainsi que les chemins environnants.



Trois employés ont été mobilisés sur un jour et demi et ont rempli deux bennes de camion (Renault Mascott).

Ainsi, des dizaines de m³ de détritus en tous genres, des plastiques aux vêtements et tissus divers, en passant par des bouteilles de verre, des cartons de bière, etc. jonchaient depuis plusieurs jours les bordures de l'une des dernières rivières sauvages d'Europe.

Pourtant, les pouvoirs publics et associations spécialisées n'ont cessé de sensibiliser le grand public à l'importance de protéger l'environnement et d'adopter une démarche

visant à préserver la faune et la flore de la rivière... un bon état des berges favorisant une bonne qualité des eaux. Malheureusement, bien souvent, les attitudes irrespectueuses de quelques personnes drainent leur lot de mauvaises surprises. Les effets néfastes engendrés sont même parfois amplifiés par le phénomène de crue.

Ces véritables affronts à la nature pourraient être facilement évités grâce, notamment, aux nombreux points d'apport volontaire (conteneurs à verre et huile) et autres déchèteries mises à disposition des usagers.

Adopter un comportement éco-citoyen permet non seulement d'évoluer dans un cadre de vie agréable mais aussi d'économiser de la matière première ou encore de générer des activités nouvelles. « Le recyclage permet de fabriquer de nouveaux objets à partir d'emballages recyclables issus des bacs (ou sacs) jaunes et des points d'apport volontaire.

Cela évite d'utiliser des ressources naturelles comme le bois, le pétrole, la bauxite, le sable ou le minerai de fer. De nombreux professionnels interviennent pour collecter, trier, conditionner et transformer ces matériaux. Ces filières sont créatrices d'emplois. » ■



ECO-RESPONSABILITÉ. - Prendre conscience de la nocivité des déchets pour la nature et entrer dans une logique quotidienne de protection de l'environnement devraient être des réflexes pour chacun.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du lundi 16 septembre 2013 au lundi 21 octobre 2013 inclus.

À cet effet, le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Michel Guy, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Mme Dominique Désirée, architecte, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie des Martres-de-Veyre, place Alphonse-Quinsat aux horaires d'ouverture de la mairie (rappelés au dos de ce bulletin).

Les pièces des dossiers, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public dans les lieux indiqués ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Lundi 16 septembre 2013, de 14h30 à 17h30 ;
- Vendredi 27 septembre 2013, de 09h à 11h30 ;
- Jeudi 10 octobre 2013, de 14h30 à 17h30 ;
- Lundi 21 octobre 2013, de 14h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête disponibles en mairie.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune des Martres-de-Veyre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie. Une copie du rapport sera adressée au président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Don du sang

L'altruisme à l'épreuve de la patience



Les donateurs de la région des Martres viennent de démontrer, encore une fois, leur grande solidarité et générosité envers les malades. En effet, ils furent 245 (parmi lesquels 16 nouveaux), à répondre à l'appel conjoint de l'Etablissement Français du Sang, de la Municipalité et de l'Amicale locale, lors de la collecte du 29 juillet.



L s'agit d'un résultat très encourageant pour le monde médical et les instances, démontrant que le bénévolat est toujours vivant. L'affluence était telle que le temps d'attente précédant le prélèvement fut sensiblement plus long qu'à l'habitude, amenant les membres de l'Amicale à se confondre en excuses auprès des donateurs. Ce résultat confirme l'abnégation des donateurs Martrois et de ses environs. Pour les

quatre premières collectes de cette année, la moyenne des dons passent de 161 en 2012 à 189, en collectes aux Martres. C'est loin d'être identique dans les autres localités.

En cette période estivale, ces poches vont permettre de remonter légèrement et provisoirement les réserves pour les hôpitaux, car la consommation en produits sanguins ne faiblit pas pendant les vacances.

Ce besoin des malades est toujours en augmentation. Actuellement, pour le département, nous avons un besoin quotidien, samedi et dimanche compris, de 250 poches, pour aider les malades à guérir. La population vieillit et les cancers décelés augmentent au même titre que les maladies auto-immunes. « Les chimiothérapies sont dures et entraînent la destruction des cellules de la moelle osseuse. L'accroissement des transfusions sanguines de plaquettes et autres globules rouges devient donc inévitable ».

Nous devons continuer à nous mobiliser pour répondre aux besoins des malades.

Malheureusement, demain, personne n'est à l'abri de la maladie...

L'ensemble des membres de l'Amicale souhaite un prompt rétablissement à Jacques, Paul et Daniel, actuellement souffrant. ■

RENDEZ-VOUS

Pour notre prochaine collecte aux Martres-de-Veyre, à la salle des Fêtes, le lundi 7 octobre, de 8h30 à 11h30 et de 16 heures à 19h30, sollicitez votre entourage et vos amis pour venir faire le geste qui sauve des vies, tendre son bras pour offrir ses produits sanguins.

CONTACT

Amicale Pour le Don de Sang Bénévole de la Région des Martres-de-Veyre
Dominique CLEMENT
23 Impasse des Chazaleix
06 70 97 70 25
domclement@hotmail.fr

Tennis-Club Veyre-Les Martres (TCVM)

Reprise des adhésions et entraînements

La nouvelle saison débutera au cours des prochains jours avec les adhésions ainsi que la reprise des cours et des entraînements à l'école de tennis.

Des permanences seront tenues dans les clubs house de Veyre et des Martres-de-Veyre. Les adhérents du club sont licenciés à la FFT et disposent d'un badge leur permettant de pratiquer leur sport sur les installations des deux communes. La réservation d'un court est désormais possible

sur le site internet du club (cours extérieurs équipés de l'éclairage).

Maxime Dalle, l'enseignant professionnel du club, propose neuf formules pour tous les âges, (dès 5 ans pour le mini-tennis) et pour tous les niveaux. Les séances proposées vont de l'initiation au perfectionnement avec des entraînements compétition pour ceux qui le souhaitent. Différentes formules « club junior » et « club ados » existent également. Les cours débutent vers la mi-septembre et sont réalisés jusqu'au mois de juin sur les terrains extérieurs ou dans les gymnases de Veyre-Monton et des Martres-de-Veyre suivant la météo.

De nombreux tournois officiels, des compétitions officielles individuelles et par équipe pour

jeunes et adultes sont proposées aux membres du club sur l'ensemble de la saison. Le volet ludique n'est pas oublié avec l'organisation de manifestations à thème, barbecues, etc. Le TCVM possède un effectif voisin de 200 adhérents. ■

Permanences :



Club-house de Veyre

Mercredi 11 septembre, de 18h à 20h
Samedi 14 septembre, de 10h à 12h
Mercredi 18 Septembre, de 18h à 20h
Samedi 21 Septembre, de 10h à 12h

Club-house des Martres-de-Veyre

Dimanche 15 septembre, de 10h à 12h

Pour toute information, rendez-vous sur le site du TCVM (www.club.fft.fr/tcveyrelesmartres) ou contacter Maxime Dalle (enseignant professionnel du club) au 06.99.22.46.29 ou par mail : dalle.maxime@gmail.com.

Les Bénévoles de Jolivet

Des actions en faveur de nos aînés

À la suite de la démission de leur trésorière Liliane Espy, les Bénévoles se sont réunis en assemblée générale pour élire un nouveau bureau. Composée de huit membres actifs, l'association poursuit son action auprès des résidents de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Jolivet.

Le bureau dernièrement élu se compose comme suit :
 Josette Martin, présidente (04.73.39.82.62) ; Elvire Cardaci, vice-présidente et trésorière (04.73.39.82.48) ; Isabelle Carvalho, vice-présidente ; Nicole Miquel-Amachantoux, secrétaire et trésorière adjointe ; Marie-Nicole Derigo, secrétaire adjointe.
 L'association rend visite chaque jeudi aux résidents de l'EHPAD Jolivet dans le but de partager avec eux un moment agréable qui les sort de leur quotidien. Les bénévoles alternent discussions, chants, promenades, jeux, etc.

Une fois par mois, l'association offre un après-midi musical pendant lequel les résidents qui le peuvent dansent et chantent avec les Bénévoles et le personnel de l'établissement, au son de l'accordéon ou de la vielle. L'association n'oublie pas non plus de célébrer les anniversaires des résidents, leur offrant à chacun un petit cadeau, et les fêtes telles que Chandeleur, Noël, etc.
 Cette structure ne demande qu'à s'agrandir. Elle a besoin de votre aide. Les personnes intéressées par son action peuvent devenir bénévoles ou seulement acquérir une carte de membre honoraire. Les dons sont évidemment

indispensables, précieux, pour l'aboutissement des activités, l'achat de jeux appropriés, destinés à apporter des petits moments de bonheur à nos aînés. ■



Exemple d'animation avec « Dansons l'Auvergne »

ACPG-CATM (Anciens combattants)

En excursion à Chastel-Nouvel (Lozère) en mémoire de Bernard Domec

Dimanche 11 août, une cérémonie était organisée en hommage à Bernard Domec, auprès de la stèle érigée en sa mémoire, en Lozère. Originaire des Martres-de-Veyre, il avait été fusillé par les Allemands le 11 août 1944, dans le bois de Nécseyros, juste au-dessus du bourg de Chastel-Nouvel.



Une importante délégation a répondu présente à l'invitation lancée par la municipalité et les anciens combattants de la commune de Chastel-Nouvel pour assister à la cérémonie commémorative organisée en l'honneur du jeune Bernard Domec. Ainsi, dans une vive émotion, plusieurs membres de l'association martroise ACPG-CATM, accompagnés de Pascal Pigot, premier magistrat des Martres-de-Veyre et de Serge Godard, maire de Clermont-Ferrand, capitale auvergnate, ont rendu un vibrant hommage à leur compatriote, mort à 21 ans pour la liberté, mort pour la France.

« C'est beaucoup d'émotion pour nous, Martrois, de nous retrouver au pied de cette stèle dédiée à notre compatriote Bernard Domec, fusillé tout près d'ici, par les nazis, il y a 69 ans. Quel courage il t'a fallu, Bernard, pour défendre nos libertés. Tu étais téméraire, tu avais un idéal ! Mais tu a su te taire. Nous ne saurons jamais assez te dire merci, tu es un héros... »

Pour rappel, depuis septembre 2012, une rue des Martres-de-Veyre porte le nom de Bernard Domec (dans le prolongement de l'avenue du Commandant-Berrier) afin de garder en mémoire son sacrifice. Lors de son inauguration, les différents discours prononcés évoquaient la mort de ce jeune homme courageux. (Cf. Flash Info n°78, octobre 2012). ■

Judo-Club (JCVM)

Le JCVM fait sa rentrée !

L'été 2013 est terminé et il est l'heure de retrouver les tatamis ! Le Judo-Club des Martres-de-Veyre a donc fait sa rentrée et le plein d'inscriptions pour cette nouvelle saison sportive !



Nous tenons à souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux licenciés judoka et jujitsuka. Pour cette 37^e saison, une équipe pédagogique dynamique, composée de professeurs brevetés d'État et d'un jeune

professeur bénévole et diplômé fédéral, assurera les cours qui débiteront dès le lundi 16 septembre. Venez nombreux nous rejoindre ! Les modalités d'inscriptions, les tarifs et les horaires des cours proposés sont disponibles sur notre site <http://judo-lesmartresdeveyre.com/>. Les inscriptions sont encore possibles,

donc n'hésitez pas à nous contacter par email : judo.lesmartresdeveyre@gmail.com.

À présent, l'heure est aux entraînements pour préparer les échéances à venir. Bonne réussite sportive à tous pour cette saison 2013-2014 !

<http://judo-lesmartresdeveyre.com/>. ■



Le judo : un sport pour petits et grands

Club Saint-Martial

Infos pratiques

Reprise des activités mardi 10 septembre, salle de la médiathèque Alexandre-Vialatte donnant sur le Parc.

Ouverture les mardis et jeudis, de 14 heures à 17 heures.

Gym douce : reprise le vendredi 4 octobre, de 10 heures à 11 heures, petite salle Gym/Judo.

Le club est ouvert à toutes personnes qui souhaitent venir participer à la vie du club : jeux de sociétés ou autre, sorties avec visites, repas, voyages de un ou plusieurs jours.

La cotisation sera de 20 euros pour l'année 2014.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter M. Jean Lafougère au 04.73.39.82.30. ■



LE PINOCCHIO
RESTAURANT ITALIEN
PIZZERIA

Spécialités de veau à l'italienne
Grandes salades fraîches ou tièdes
Pâtes fraîches en sauce
Lasagnes & Gratins
Boeuf grillé
Pizzas

À DÉGUSTER
SUR PLACE OU
À EMPORTER

Tous nos plats et sauces
sont faits maison,
même le pain !

LES MARTRES DE VEYRE
CENTRE VILLE
TÉL. 04 73 39 22 09



Reprise dans la continuité pour l'USMV Foot



Cette saison encore, il faudra que tout le monde se « retrousse les manches » pour réaliser un bon parcours.

Alternant le bon et le moins bon, les seniors A de l'USMV, dans une poule particulièrement relevée, avec des formations de Vichy, Lapalisse, Ytrac, etc., d'un calibre supérieur, ont souvent péché par manque de régularité.

Les seniors B échouent malheureusement d'un point dans leur quête d'accession en Elite du Puy-de-Dôme lors de la dernière journée, alors qu'ils avaient pratiquement réalisé un parcours sans faute tout au long de la saison.

Les seniors C ont, par contre, assuré leur maintien assez facilement.

dans leur entreprise, ainsi que les U11, mais des signes très encourageants permet d'entrevoir des jours meilleurs.

Cette reprise 2013-2014 n'a pas, au niveau des effectifs, subi de changements, les joueurs étant attachés à l'USMV.

Maintenant, il appartient aux dirigeants de réaliser des prouesses car, outre les longs et coûteux déplacements des seniors A, il faudra, si possible, « digérer » les diverses augmentations de tarifs d'assurances, d'équipements, d'engagements, des licences, des produits buvette et autres « surprises » inattendues... ■

Après une intersaison plutôt calme, si ce n'est l'attente interminable de la confirmation du maintien des seniors A en Division d'Honneur Auvergne, l'USMV (toutes catégories) a repris le chemin du stade Emile-Rive pour aborder une saison 2013-2014 qui, espérons-le, sera moins stressante que la précédente.



RENDEZ-VOUS LOTO DE L'USMV FOOT

Samedi 16 novembre

Salle des fêtes des Martres-de-Veyre

Ouverture des portes à 19 h 45

- Tarifs :

4 € le carton ; 10 € les 3 ; 20 € les 7.

- Principaux lots :

une cave à vins (90 bouteilles), une tablette PC avec écran tactile 9"7, un téléviseur Telefunken (99 cm), un appareil photo numérique Canon, un coupe-bordures, etc. (liste incomplète).



Inspiration Bois Créations

Construire - Aménager - Rénover

www.inspiration-bois-creations.com

Julien BLANCHARD
Bruno MIGINIAC

Tél. 04 73 78 02 41
Fax 04 73 78 05 88
contact@ib-creations.fr

9 bis, rue Cugnot
ZA les Grandes
63670 LE CENDRE

Garrosserie
JOAQUIM
et Fils

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules



04 73 39 93 88

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

Jumelage Arcozelo

Les nouveaux locaux inaugurés

Le 28 juin dernier, les membres de l'association du jumelage Les Martres-Arcozelo procédaient, sous la houlette du président Christian Exbrayat, à l'inauguration de leurs nouveaux locaux, situés dans le bâtiment de La Poste et la gare SNCF.

Cet espace, acquis par la municipalité quelques mois auparavant et dont la destination devait obligatoirement être réservée à une association, a été entièrement rénové par les adhérents du jumelage.

Un nouvel outil plus qu'appréciable qui va permettre, dès cette rentrée, de travailler dans des conditions optimales au développement des échanges avec la commune portugaise et amie, Arcozelo.

La jeune génération présente à la cérémonie a dévoilé la plaque en granit d'Arcozelo, offerte par les amis lusitaniens lors de leur précédente venue.

Les personnalités présentes, parmi lesquelles, le maire, Pascal Pigot ; William Cauvin, ancien adjoint et ex-président de l'association ; le député, Jean-Paul Bacquet, ont souhaité une bonne installation et de bons projets dans ces nouveaux locaux.

Le pot de l'amitié et l'animation assurée par l'Orchestre d'Harmonie ont renforcé le caractère convivial de la manifestation. ■



RENDEZ-VOUS DÎNER D'ARCOZELO

Le dîner de l'Association de jumelage Les Martres-de-Veyre / Arcozelo se déroulera le **samedi 12 octobre 2013, à la salle des fêtes, à partir de 19h30.**

Au menu : Hors-d'œuvre variés – Filet de bœuf / Gratin dauphinois – Fromage / Salade – Vacherin glacé coulis de framboise (boissons non comprises).

Tarifs : 22€ par personne pour les adhérents, 24€ par personne pour les non-adhérents, 8€ pour les enfants.

Réservation, au plus tard le 29 septembre, auprès de :

- Maria Lima, 19, rue sur la ville (04 73 39 20 75) ;

- David Pereira, 100, rue des vergers (04 73 39 71 49) ;

Claudette Robert, 61, rue de Longues – (04 73 39 86 80)

ou par Email :

- marcel.clauzon@orange.fr

- exbrayatcc@orange.fr

Merci de nous transmettre votre paiement par chèque bancaire uniquement, à l'ordre de « association de jumelage Les Martres/Arcozelo » soit au président, Christian Exbrayat (34, rue du Font de Roscat - 63730 Les Martres-de-Veyre), soit à la trésorière, Claudette Robert (61, rue de Longues 63730 - Les Martres-de-Veyre).

Amicale laïque

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} juillet, Yvette Rey a annoncé son souhait de quitter la présidence de l'amicale laïque, pour laquelle elle pense avoir effectué son action du mieux possible.

Après plus de huit ans de services rendus, avec notamment le renforcement des liens écoles/amicale (facilité par son ex-fonction d'enseignante), le développement de la notoriété de la commune, il lui a paru nécessaire d'intégrer dans l'équipe des personnes nouvelles, parents d'élèves ou adhérents. La présidence et le poste de trésorier constituent des charges relativement importantes.

Avec les différentes manifestations bien connues au-delà des frontières marthroises (vide-greniers, loto, bourses aux vêtements), l'équipe en place continuera d'assurer, elle en

Yvette Rey passe la main

est sûre, le fonctionnement de l'amicale. Yvette tient à remercier les membres du CA, les bénévoles et tous les adhérents pour l'avoir soutenue durant ces années.

Elle aurait souhaité passer le relais à du « sang neuf », mais faute de volontaires... Robert Bernard, déjà président pendant de nombreuses années, s'est à nouveau proposé pour endosser ce rôle. Yvette lui souhaite donc toute l'énergie nécessaire pour le remplir et bonne continuation à l'amicale laïque qui propose des activités animées par du personnel compétent et des manifestations au succès grandissant du fait de leur régularité.

Bureau : président, Robert Bernard (jrbernard@orange.fr) ; secrétaire, Yvette Rey ; trésorier, Dominique Pannier (kaepan@free.fr) ; chacun d'eux ayant un(e) adjoint(e).

Rappel :

- les différentes activités de l'ALMV (reprise en septembre) : dessin/peinture enfants et adultes, yoga, country, dentelle, encadrement, scrapbooking, anglais, informatique, théâtre.

Si vous avez d'autres idées et/ou suggestions, vous pouvez nous en faire part, éventuellement de façon anonyme, en les déposant dans la boîte aux lettres, 1 allée des Écoles.

Rendez-vous :

(cf. agenda de ce n°, p.23, pour plus de détails)

Vide-grenier : 22 septembre

Bourse aux vêtements : 19 octobre. ■



Yvette Rey

USMV Gymnastique

Reprise des activités

La reprise des cours s'effectuera le **16 septembre 2013**.

Au programme cette année : Renforcement musculaire, stretching, step et nouveauté, un cours de zumba.

Inscriptions le samedi 14 septembre, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, salle de la Monne et le samedi 28 septembre, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, salle Tobize.
Renseignements au 06 38 82 94 24

Rendez-vous

Organisation de la 4^e édition de notre randonnée pédestre, au profit d'Acte Auvergne, le dimanche 6 octobre 2013.
- 3 possibilité de parcours : 12 km - 15 km et 24 km.
- Les tarifs 3 € pour le 12 km - 6 € pour le 15 km et 7 € pour 24 km.
- Départ de 8 heures à 15 heures.
Renseignements au 06 38 82 94 24 ou 06 82 01 18 89. ■

Arrêtés municipaux

Les demandes d'arrêtés municipaux doivent être effectuées au plus tard 5 jours avant la date des opérations, auprès de Pascal Affaire, policier municipal.
Hôtel de Ville, place Alphonse-Quinsat ;
Tél. : 04.73.39.90.75. ■



Permanences CAF



Accueil sur rendez-vous

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue du service rendu aux usagers, la CAF du Puy-de-Dôme modifie les conditions de leur accueil.
Depuis le lundi 10 juin, pour offrir un entretien personnalisé et sans attente, la CAF accueille ses allocataires, à Clermont-Ferrand, exclusivement sur rendez-vous :

- au siège de la CAF (rue Pélissier) ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ;
- à l'espace familles (17 rue Onslow) ouvert le lundi de 14 heures à 17 h 30 et du mardi au vendredi de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Fermetures de permanences

Depuis le lundi 1^{er} juillet 2013, les permanences CAF de Aubière, Lezoux, Les Martres-de-Veyre, Pont-du-château et Romagnat ont fermé définitivement.

Pour connaître l'accueil CAF le plus proche de chez vous, consultez le site Internet www.caf.fr ■

Vide-grenier - Fêtes de la Sainte-Catherine

Cette année, les Fêtes de la Sainte-Catherine, organisées le samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre, seront couplées à un vide-grenier. Une pré-inscription est nécessaire auprès du secrétariat de mairie

(Hôtel de Ville, place Alphonse-Quinsat ;
Tél. : 04.73.39.90.75.
Courriel : mairie.martresveyre@wanadoo.fr).
Une fois pré-inscrit, vous recevrez chacun les différentes modalités d'installation, etc. ■



Entreprise Générale de Bâtiment
SARL AMORIM et Fils
Neuf et Rénovation - Extension


Maçonnerie
Murs de clôture, pavage,
Petits travaux

06 52 73 33 28
Tél. / Fax 04 73 69 74 29

131, rue A. Daubrée - 63730 Les Martres-de-Veyre
41, rue R. Suaudeau - 63960 Monton

GARAGE CARL AUTO 63
IMPORT - EXPORT V.NVO/VU/4x4 

ENTRETIEN & RÉPARATION TOUTES MARQUES

La Sécurité D'un Expert

156, rue Aristide Daubrée
ZAC Portes Nord
63730 LES MARTRES DE VEYRE
FRANCE

Tél. 04 73 16 77 93 Fax 09 81 38 18 04
ou le 06 98 20 15 19
Carlauto63@hotmail.fr

Accueil de loisirs

Trêve estivale animée à Chadieu

L'heure des vacances avait à peine sonné dans les écoles que la reprise du projet pédagogique, au travers d'activités ludiques et de découvertes, battait son plein à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Chadieu.



Avec 35 hectares de parc et les anciennes écuries du château de Chadieu reconverties en centre de loisirs mis à leur disposition pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent s'adonner à leurs activités favorites, prendre un repos bien mérité ou encore laisser libre cours à leur imagination pour concocter, en accord avec l'équipe encadrante, des distractions autour de thèmes qui leur sont chers.

Propriété du syndicat intercommunal de Chadieu (Authezat, Le Cendre, La Sauvetat, Les Martres-de-Veyre, Veyre-Monton), le site est géré par la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme qui organise, entre autres, le centre de loisirs. Les jeunes des communes de Saint-Maurice-ès-Allier, Corent et Pont-du-Château qui ont signé une convention, ont aussi accès à ce site.

Ainsi, du 8 juillet au 30 août, de 80 à 150 enfants (selon la période estivale) de 4 à 12 ans ont bénéficié chaque semaine de ces infrastructures d'exception pour découvrir, jouer, se reposer et profiter au maximum d'un environnement extérieur enchanteur grâce au concours de la météo. D'une dizaine à une vingtaine d'animateurs ont encadré les petits groupes de 15 à 20 enfants (selon l'âge) ainsi constitués. L'équipe d'animation préparait un projet pour la semaine qu'elle soumettait à l'avis des enfants et qu'elle réaménageait au gré de leurs demandes, de leurs envies, autour d'un thème comme les contes de fées, les supers héros, l'environnement, les insectes, etc. Ces activités devaient rester ludiques et être réalisées dans une ambiance détendue. Les enfants étant en vacances, le repos était de mise, non pas le stress. Elles avaient également pour buts de favoriser leur autonomie, leur responsabilisation, leur épanouissement,

développer leur imagination, leur sensibilisation à la protection de l'environnement, etc.

Des intervenants extérieurs (sportifs, conteuses, etc.) ont pu apporter leur concours en proposant des séances découvertes, détente, dans leur domaine respectif.

Le parc de Chadieu, riche d'une forêt, d'un arboretum, de l'Allier, d'une prairie, etc., se prête particulièrement bien à tous types d'activités. En outre, des sorties hebdomadaires d'une journée (découverte d'un site, d'un artisanat ou d'une activité sportive) ont été organisées pour chaque groupe d'enfants qui ont choisi librement d'y participer ou non : château de Murol et son spectacle médiéval, baignade surveillée dans un plan d'eau, miellerie, accrobranche, canoë-kayak, randonnée au Mont-Dore, etc.

Un programme riche et varié qui avait pour mots d'ordre, détente et plaisir. ■

Écoles élémentaire/maternelle

Une rentrée dans la continuité

Quelque 12 millions d'élèves ont fait leur retour dans les salles de classe françaises le 3 septembre. L'école élémentaire locale en accueille 251, sa petite soeur de maternelle, 143. Ces écoliers martrois ne sont pas encore concernés par la réforme des rythmes scolaires qui sera appliquée à la rentrée 2014. Grâce à une certaine latitude consentie par le Gouvernement, la municipalité s'est accordée une année supplémentaire de réflexion pour peaufiner un projet pédagogique construit dans la concertation et dans l'intérêt des enfants.

Maternelle - 5 classes	Effectifs/enseignants	Primaire - 10 Classes	Effectifs/enseignants
Petite section	29 - Mme Villejoubert	CP (cours préparatoire) CP (cours préparatoire)	22 - C. Kaeser 23 - B. Missier
Petite section/moyenne section	29 - Enseignante à titre provisoire, l'attribution définitive du poste par l'Inspection académique est en cours.	CE1	19 - A. Dos Santos 20 - B. René
Moyenne section	28 - Mme Pic	CE2	28 - S. Rochefort 27 - I. Rigal
Moyenne section/grande section	28 - Mme Disseix	CM1	30 - C Pérault 29 - O. Adenot (directeur)/ Mme Boyer
Grande section	29 - Mme Pannetier, directrice	CM2	27 - M. Fleury 26 - M. Laloz

À noter : les classes de CP et CE1 ont un effectif volontairement réduit pour permettre aux jeunes écoliers d'aborder leur scolarité plus sereinement, accompagnés par des enseignants plus disponibles pour chacun.

Collège Jean-Rostand

Une rentrée réussie et un nouveau principal pour le plus important collège de l'académie

Régis Vivier, nouvellement nommé principal en remplacement de Karine Natal, se retrouve à la tête d'un établissement où gravitent chaque jour près d'un millier de personnes, dont 821 collégiens pour lesquels il prône un apprentissage serein, conciliant rigueur et bienveillance.

Après les retrouvailles avec les « copains », un mélange d'excitation et d'angoisse des premiers jours de classes, les collégiens se sont rapidement replongés dans le processus d'apprentissage scolaire combinant cours, devoirs et autres découvertes (activités de loisirs, voyages, etc.).

Pour parfaire les connaissances

Cette année, une rentrée riche en nouveautés, attendait les 821 jeunes collégiens de Jean-Rostand.

Ainsi, dès la 6^e, les élèves pouvaient opter pour la section bilingue (anglais/allemand), l'apprentissage de l'italien en 5^e (18 inscrits) ou encore la section sportive handball (avec horaires aménagés dans l'emploi du temps hebdomadaire et en soirée).

Depuis plusieurs années maintenant, l'établissement propose la spécialité « classe européenne (espagnol) » pour les 4^e et 3^e, des options facultatives comme l'option DP3 (Découverte Professionnelle 3 heures), l'option langues anciennes avec l'apprentissage du latin mais aussi des enseignements particuliers avec notamment l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège, concernant les élèves porteurs de handicap. Dans ce cadre, des

enseignants référents sont désignés, un suivi individualisé est assuré pour chacun des 14 élèves concernés.

Pour cette rentrée 2013, trois nouveaux professeurs titulaires ont intégré le collège. Dans le cadre de la refondation de l'école, quatre enseignants stagiaires ont rejoint également les effectifs (deux à temps complets, deux professeurs contractuels administratifs).

La demi-pension, une entreprise à elle toute seule

Sur 821 collégiens, pas moins de 786 sont inscrits au service de restauration scolaire auxquels il faut ajouter les agents et autres surveillants. Ainsi, quelque 850 repas sont servis quotidiennement impliquant le traitement, par exemple, de plus de 100 kg de viande par jour...

Un nouveau principal

Cette reprise a principalement été marquée par l'arrivée d'une nouvelle tête à la direction. Karine Natal, qui dirigeait l'établissement, a quitté ses fonctions en juin dernier. Son successeur, Régis Vivier, se dit heureux de cette nomination. Pour lui, il s'agit d'un vrai choix. Il n'en est pas à sa première expérience de chef d'établissement puisqu'il a déjà officié 12 ans en tant que tel. Il a occupé la fonction de

« proviseur vie scolaire » (chef d'établissement auprès du recteur). Son dernier poste en date, directeur de cabinet du recteur.

Ayant beaucoup travaillé et étudié sur les conditions d'un apprentissage serein, il n'a qu'une seule ambition, celle de la réussite éducative alliant rigueur et bienveillance. Très attaché à la sécurité, au bien-être quotidien de l'élève, il a un objectif : insuffler la « culture du calme ». Rigueur et bien-être ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Ils sont gages d'un bon climat scolaire pour des élèves paisibles qui se sentent bien dans leur collège.

Répartition des effectifs :

210 élèves sont inscrits en 6^e (7 classes), 206 en 5^e (7 classes), 219 en 4^e (8 classes) et 186 en 3^e (7 classes). Ils sont encadrés par une soixantaine de professeurs, sans oublier les agents et surveillants.



VÉGÉTALISATION ET FLEURISSEMENT DE LA VILLE

**Une POLITIQUE FERTILISANTE
POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE**

Consciente de l'importance des espaces verts dans la recherche de qualité de vie, de leur valeur patrimoniale et, soucieuse de contribuer à la protection de l'environnement, la commune a fait le choix d'un aménagement paysager durable.

En conciliant écologie et économie, elle façonne ses espaces naturels de manière à donner un coup de pouce à la biodiversité, à réduire les pollutions phytosanitaires, à rentabiliser l'utilisation des deniers publics tout en favorisant la préservation d'un cadre de vie verdoyant sain et agréable.

Une approche durable, des choix cohérents couplés à une gestion raisonnée de ces oasis de verdure, toutes les conditions sont réunies pour que l'ensemble des indicateurs passent au vert et assurent une valorisation certaine du territoire.

Des moyens humains et matériels...

Offrir au public un patrimoine vert et paysager de qualité nécessite des moyens humains et matériels. Pour cela, la municipalité emploie cinq agents, spécialement affectés au service des espaces verts, la majorité d'entre eux ayant suivi un cursus dans le domaine de l'aménagement paysager. Dirigés par Florent Vivier, responsable des services techniques, ces derniers ne ménagent pas leurs efforts pour mettre en oeuvre la politique publique locale en la matière et gérer l'entretien des différents types d'espaces verts existants, à savoir les espaces naturels (où des végétaux variés poussent en liberté), les espaces communautaires (liés à un lieu de vie et de circulation : ronds-points, aires de jeux pour enfants, canisettes, espaces piétonniers séparatifs de la circulation automobile, etc.) et les espaces structurés (où les végétaux sont mis en scène).

En moyenne, ces agents consacrent 40 % de leur temps de travail au fleurissement, 30 % à la tonte, 20 % à l'élagage et à la taille et 10 % au désherbage et autre entretien des divers massifs.

Outre l'acquisition indispensable de connaissances multiples (conduite d'engins automoteurs, manipulation de produits chimiques, signalisation routière des chantiers, réglementation environnementale, etc.), ils disposent de matériels appropriés pour mener à bien les différentes tâches qui leur incombent : deux tondeuses auto-portées, trois tondeuses tractées, trois débroussailleuses, divers petits matériels motorisés (taille-haies, etc.), une bouille de 200 l pour les traitements phytosanitaires, un véhicule benne et un véhicule tôle. La municipalité va bientôt faire l'acquisition d'un tracteur avec cabine (en remplacement de l'actuel devenu obsolète et en complément du poids lourds dédié au service hivernal). Il possèdera une lame de déneigement et un épandeur à sel.

... POUR L'ENTRETIEN D'UN PATRIMOINE RICHE ET VARIÉ

Afin d'optimiser la gestion de l'ensemble végétal et fleuri du territoire communal, les agents procèdent actuellement à un inventaire précis de ce dernier. Puis, ils établiront une classification en fonction de la spécificité paysagère, de l'attribution dans l'espace urbain, du rôle écologique et des besoins spécifiques en entretien de ce patrimoine, comptant notamment quelque 13.000 plants de fleurs annuelles (geranium, budbeckia, surfinia, bidens, impatiens, cannas, anthémis, ipomée, etc.) et 4.500 de bisannuelles/bulbes (pensées, tulipes). De nombreuses vivaces (gauras, verveine bonariensis, coreopsis, etc.) complètent cet ornement floral.

À cela s'ajoute la strate arborée. Les arbres à risques sont suivis régulièrement par les agents. Ils subissent différents tests. L'objectif étant de les conserver au maximum. En effet, même si l'intérêt esthétique de certaines espèces est limité, elles favorisent la faune locale, notamment les oiseaux nicheurs de nos régions.

Enfin, la gestion des espaces verts inclut l'entretien des infrastructures sportives telles que le stade de football Émile-Rive et le stade de rugby, appelé stade du Lot.



Une nouvelle méthode d'entretien : La gestion différenciée des espaces

Décidée à réduire l'impact de ses activités sur la nature, la municipalité a choisi de mettre en place des actions concrètes à son échelle ; le but étant de préserver la biodiversité existante. Dans cette optique, la mise en place de la gestion différenciée des espaces s'impose. Dans un premier temps, un diagnostic complet du patrimoine existant sera réalisé afin d'entretenir chaque espace vert, auquel sera attribué une classe, en fonction de ses caractéristiques propres.

La classe 1, la plus horticole, implique un entretien intensif exceptionnel. Ces zones, aménagées avec le souci du détail, vont bénéficier d'un entretien régulier car situées dans des lieux publics très fréquentés. La nature est maîtrisée. Le fleurissement est privilégié avec des annuelles (qui font leur cycle de végétation sur une saison) et bisannuelles.

Les espaces verts de la classe 2 requièrent un entretien semi intensif. L'aspect général doit être propre ce qui sous-entend une coupe des gazons plus relevées et plus espacée. Le fleurissement s'effectue essentiellement à base de vivaces (capable de produire plusieurs floraisons). Les massifs sont traités afin d'assurer un bon développement des végétaux dans le respect de l'environnement. Une taille douce est pratiquée sur les arbustes conservés en haie libre. La présence d'herbe est tolérée en fin de saison.

Enfin, **le patrimoine réparti en classe 3**, c'est-à-dire, la plus naturelle, nécessite un entretien extensif. Cela suppose d'augmenter la hauteur

de coupe. La végétation spontanée sera favorisée pour renforcer l'ambiance champêtre. L'objectif est de préserver la naturalité (caractère sauvage) de ces surfaces tout en accroissant la biodiversité de la faune et la flore. Des panneaux informatifs devraient être installés vers chacun des espaces ainsi concernés.

La gestion différenciée s'inscrit dans une démarche de gestion durable qui vise à préserver les ressources, à favoriser la biodiversité et à éviter les produits qui présentent des effets induits nocifs pour l'environnement (désherbants, pesticides, etc.).

Ainsi, **la commune va signer une charte d'entretien des espaces publics qui promeut une réduction des pollutions par les produits phytosanitaires**. Celle-ci comprend trois niveaux d'engagement. La commune des Martres-de-Veyre souhaite atteindre le niveau 1 dès cette année.

Niveau 1 :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires ;
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

Niveau 2 :

- Respecter les engagements du niveau 1 ;
- Réaliser un plan d'entretien des espaces communaux et en respecter les préconisations ;
- Tester les techniques alternatives au désherbage chimique ;
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 :

- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires ;
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires ;
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.



Focus : lutte contre les parasites
Pour lutter contre la mineuse du marronnier (*Cammeraria*

ohridella) et les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*), des pièges à phéromones vont être installés sur une partie des arbres. Par la diffusion de phéromones femelles, ces pièges attirent les mâles pour maintenir la population à un faible niveau. Ces ravageurs peuvent provoquer une chute précoce et importante des feuilles ainsi qu'un affaiblissement des arbres. Il est donc important de lutter contre ces insectes pour sauvegarder les arbres présents.

.../...



.../...

Adoption des bonnes pratiques dans l'utilisation des produits phytosanitaires

L'ensemble des règles régissant l'utilisation des produits phytosanitaires a beaucoup évolué et ce, dans le sens d'une protection accrue de l'applicateur et de l'environnement (en particulier des ressources en eau), par une réévaluation des produits, une réduction des doses maximales autorisées, une réglementation des pratiques, etc.

Avant d'appliquer un produit chimique, il est indispensable de connaître son mode d'action. Le désherbage chimique consiste en l'emploi de produits phytopharmaceutiques.

Ceux-ci sont composés d'une substance active qui agit sur l'organisme visé (dans le cas d'un herbicide, il s'agira de la substance qui va détruire la végétation), associée à des formulants (qui améliorent la dispersion, la stabilité, etc.).

En zones non-agricoles, le désherbage vise différents objectifs :

- Éradiquer les plantes spontanées s'étant développées dans des sites où elles ne sont pas souhaitées ;
- Avoir une action sélective sur les adventices (mauvaises herbes) d'une pelouse ;
- Avoir une action sélective sur les adventices se développant dans les massifs et au pied d'arbres.

Les herbicides pourront avoir différents modes d'action. En effet, les herbicides de prélevée ont une action préventive. Ils sont appliqués sur sols perméables pour stopper la germination des graines.

Les herbicides de post-levée, quant à eux, ont une action curative. Ils sont utilisés par taches, uniquement sur la végétation présente.

Ils peuvent être appliqués sur des supports perméables et imperméables. Ils agissent de deux manières différentes :

- Les herbicides de contact sont absorbés par les organes aériens de la plante et détruisent les tissus sur lesquels ils sont entrés en contact. L'effet est immédiat ;
- Les herbicides systémiques sont absorbés par les parties aériennes ou souterraines de la plante. Ils sont transportés à l'intérieur de la plante grâce à la sève et atteignent tous les organes. L'effet n'est pas immédiat mais la plante est entièrement détruite.

Sur la commune...

Un antigerminatif (herbicide de prélevée) est appliqué en début d'année sur les zones perméables (trottoirs en sable ocre, allées de cimetière, etc.). Un rattrapage est réalisé en cours de saison avec un herbicide de post-levée. Ensuite, toutes les zones imperméables sont traitées ponctuellement avec un herbicide de post-levée. Les passages se font en fonction de la pousse des adventices et du degré de fréquentation des lieux.

Formation pour le personnel...

Connaissance de la réglementation, maîtrise des pollutions ponctuelles (stockage, gestion des fonds de cuve et emballages vides), maîtrise de l'application (choix des produits, dosage, étalonnage), protection des applicateurs (port des équipements de protection individuelle - EPI) ne doivent plus avoir aucun secret pour les agents.



Objectif : faire des économies d'eau

Dans le cadre des économies d'eau que s'est fixée la commune, la solution du paillage des végétaux a été adoptée.

En effet, le paillage limite l'évaporation de l'eau au pied des différents plants et retient l'humidité, ce qui permet d'espacer les arrosages et de réduire considérablement le désherbage des massifs.

Un paillis de végétaux a été mis en place sur les massifs d'annuelles. Il va nourrir le sol en se décomposant et apporter de l'humus riche en matière organique. Il faut le remplacer régulièrement (à chaque réalisation des massifs).

Des paillis minéraux sont effectués sur les massifs plus « durables ». Les nouvelles réalisations à base de vivaces sont paillées avec de la pouzzolane. Ce matériau est privilégié car c'est une ressource locale et durable.

En outre, la plupart des massifs d'annuelles disposent d'arrosages automatiques pour optimiser la consommation d'eau par les végétaux.

Aménagements rue du Colonel-Gaspard



Des projets « durables » à l'étude

Dotée d'un patrimoine floral conséquent depuis plusieurs années, la ville des Martres-de-Veyre décroche sa première « fleur » au concours régional éponyme de 2006 et appartient depuis à la centaine de communes auvergnates classées « Villes et Villages fleuris ». Pour conserver ce label, voire décrocher une seconde « fleur », pour se remettre en cause régulièrement, progresser et se renouveler, la municipalité s'est fixée plusieurs axes.

À chaque création d'aménagements floraux, plus de vivaces devraient être intégrées, favorisant ainsi la réduction des produits phytosanitaires (végétalisation des pieds de murs). Ces nouvelles décorations permettront tout à la fois une réduction des coûts, des économies en terme de consommation

d'eau (plantes moins gourmandes) et une optimisation du temps de travail des agents.

Attachée à opérer une gestion qualitative de ses espaces naturels, la municipalité va prochainement proposer la création de jardins familiaux le long de la Veyre (la Monne). Douze parcelles, situées plus exactement en face des services techniques (avenue du Commandant-Berrier) devraient être aménagées à partir de mi-septembre, conjointement par les agents des services techniques et les agents exerçant dans le cadre des chantiers d'insertion professionnelle, gérés par la communauté de communes Gergovie Val d'Allier.

Une réflexion est actuellement menée sur l'éventuelle mise en place d'un hôtel à insectes au niveau de la prairie fleurie (refuge attirant et

hébergeant les insectes utiles aux végétaux), sur la création (au cours d'un travail pédagogique mené avec les écoliers martrois) d'un refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), etc.

Appel au civisme de chacun...

Le caractère agréable de notre cadre de vie est l'affaire de tous. Les seuls efforts d'embellissement réalisés par la collectivité ne suffisent pas. Une fois n'est pas coutume, rappelons la nécessaire responsabilité et discipline de chacun. De trop nombreux actes de vandalisme (arrachage de fleurs, dépôts arbitraires d'immondices, etc.) et autres déjections canines sont encore à déplorer. Les attitudes irrespectueuses et l'incivilité de certains de nos concitoyens produisent des effets néfastes et délétères.

Objectifs : tenir son rang et s'améliorer encore

RETOUR SUR...

Le Concours régional DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2013



Visite des membres du jury
(photo prise dans le Parc
municipal)

Article paru dans
l'édition du 5 août 2013
du quotidien régional
La Montagne.

Le patrimoine végétal et le fleurissement de la ville passés au crible

Dernière étape d'un long périple réalisé dans toute l'Auvergne, la commune a reçu, jeudi 1er août, la visite des membres du jury désignés dans le cadre du Concours des villes et villages fleuris.

Organisé par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA), à la demande du Conseil régional d'Auvergne, ce concours a pour objet de récompenser les efforts d'embellissement paysager et floral réalisés par les communes engagées. L'attractivité de leur territoire s'en trouve renforcée. Les efforts fournis permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs, l'image même de la collectivité, tout en développant l'économie locale, en favorisant la cohésion sociale et en agissant en faveur de l'écologie.

Pendant près d'une heure dédiée à l'observation du fleurissement et des divers aménagements paysagers communaux, déambulant à pied ou en minibus dans les différentes artères martroises et autres lieux publics tels que le parc municipal, le jury a effectué une visite dite de « contrôle label première fleur » ; procédure engagée trois ans après l'obtention de celui-ci.

Présidée par André Chapaveire (vice-président du Conseil régional d'Auvergne et président délégué du CRDTA), assisté de Simone Pradel (chargée de mission au CRDTA), et composée de professionnels qualifiés du tourisme, de l'horticulture, du paysage et du patrimoine et des responsables des services espaces verts des communes labellisées 3 et 4 Fleurs, la commission d'examineurs a écouté attentivement les explications délivrées par le maire, Pascal Pigot, le responsable des services techniques, Florent Vivier et l'un des agents en charge des espaces verts, Emmanuel Koutsakis. Ils ont, tour à tour, précisé les principes de la démarche entreprise dans ce domaine par la municipalité.

Il a été notamment question de « gestion différenciée », arrosage automatique, choix des végétaux (vivaces, plantes annuelles et bisannuelles), biodiversité, respect des ressources naturelles, cohérence des aménagements, financement, etc. L'occasion pour le jury de constater la motivation bien réelle de la ville à aménager un cadre favorable à la qualité de vie de ses administrés, à soigner l'accueil des touristes, à protéger l'environnement.

.../...

Alerte : l'ambrosie, une plante envahissante et allergisante

Il n'existe au niveau national et européen aucun texte législatif ou réglementaire spécifique sur la lutte contre l'ambrosie. Le statut de cette plante sauvage non cultivée et non protégée relève de textes généraux issus des Codes de la santé publique (CSP), des collectivités territoriales (CGCT) et de l'environnement (CDE).

L'organisation de la lutte contre sa prolifération relève ainsi pour l'essentiel de procédures réglementaires et contractuelles mises en oeuvre au niveau local à l'initiative des élus locaux (régions, départements, communes). Sa régulation, enjeux de santé publique, participe à l'évidence d'une politique de proximité et de prévention impliquant une large concertation. L'efficacité des actions préventives et curatives dépend en effet directement de la mobilisation et de la coopération d'une multitude d'acteurs publics et privés aussi bien au plan individuel que collectif. On pense immédiatement aux maires, aux préfets, aux présidents d'EPCI, aux directeurs d'établissements ou d'entreprises publiques mais aussi aux citoyens et aux agents locaux des services publics territoriaux sans lesquels l'action des décideurs resterait sur le terrain lettre morte.

Contenir l'impact de la plante à un niveau supportable nécessite la conjugaison des

efforts de tous, au quotidien et dans la continuité des saisons conformément à la lettre et à l'esprit de l'article L.110-2 du Code de l'Environnement qui impose à chacun de veiller et de contribuer à la sauvegarde et à la protection de l'environnement.

(Source : <http://www.ambrosie.info>)

Avec la prise de conscience de l'enjeu sanitaire lié à la prolifération de cette plante particulièrement invasive, dont le pollen est très allergène, de ses effets néfastes sur la biodiversité et les rendements agricoles, un arrêté préfectoral (n°12/01525 du 11/07/2012) a été pris dans le département du Puy-de-Dôme. Il vise à promouvoir les opérations de lutte contre l'ambrosie, qui se propage de façon privilégiée le long des cours d'eau et des voies de communication.

L'Agence Régionale de la Santé d'Auvergne vient de faire un rappel de cet arrêté auprès de l'ensemble des communes puydômoises.

Application de l'arrêté préfectoral n°12/01525

Elle passe par la mise en oeuvre d'une gestion territoriale à l'échelon communal et intercommunal avec :

- la formation des agents des collectivités (gestion et mise en oeuvre des moyens d'information, de protection et de lutte) ;
- l'identification et la formation de référents communaux (pour le recensement,

l'information du public et les relations à l'échelon intercommunal) ;

- l'identification et la formation de référents intercommunaux (pour le plan d'actions et de gestion coordonnées, la cartographie et les relations avec les groupes de coordination).

Dans l'objectif de limiter le risque allergique et les problèmes de rendements agricoles liés à l'expansion de cette plante invasive, il est en effet essentiel d'avoir une action coordonnée à l'échelle territoriale. Il est important d'agir avant un stade de développement trop avancé, entraînant une gestion beaucoup plus contraignante et onéreuse.

(Source : Agence Régionale de Santé d'Auvergne)

Chacun est responsable

Les obligations prévues dans les arrêtés préfectoraux s'imposent aux propriétaires, aux locataires, aux ayants droit et aux occupants, à quelque titre que ce soit, de terrains.

Les techniques de prévention et d'élimination suivantes sont privilégiées : la végétalisation, l'arrachage suivi de végétalisation, la fauche ou la tonte répétée. Ces techniques doivent être employées avant la floraison, c'est-à-dire avant la fin du mois de juillet.

L'application de ces mesures suppose un effort collectif et une action de terrain vigilante, dans le cadre des pouvoirs de police conférés aux maires des communes. L'engagement des élus et de leurs administrés est nécessaire pour mener une lutte efficace visant à faire disparaître cette plante de notre environnement quotidien.

(Source : Sénat.fr)

La réflexion est lancée sur les actions à engager à l'échelle des Maires

La municipalité prévoit de mettre en place une commission, sous la houlette de Florent Vivier, responsable des services techniques, afin de répondre au mieux aux questions de chacun et de participer à l'éradication de cette espèce. Florent s'est déjà rapproché de Gergovie Val d'Allier actuellement en phase de réflexion sur les actions qui pourraient être menées à l'échelle communautaire.

L'ambrosie fleurit d'août à octobre et un pied peut produire à cette occasion 2,5 milliards de pollens en une journée. La dissémination se fait par le vent, l'eau, les animaux, mais également l'homme. Ce pollen peut provoquer de graves manifestations allergiques chez certaines personnes.



Fouilles archéologiques

Corent : l'atelier ouvre ses portes !

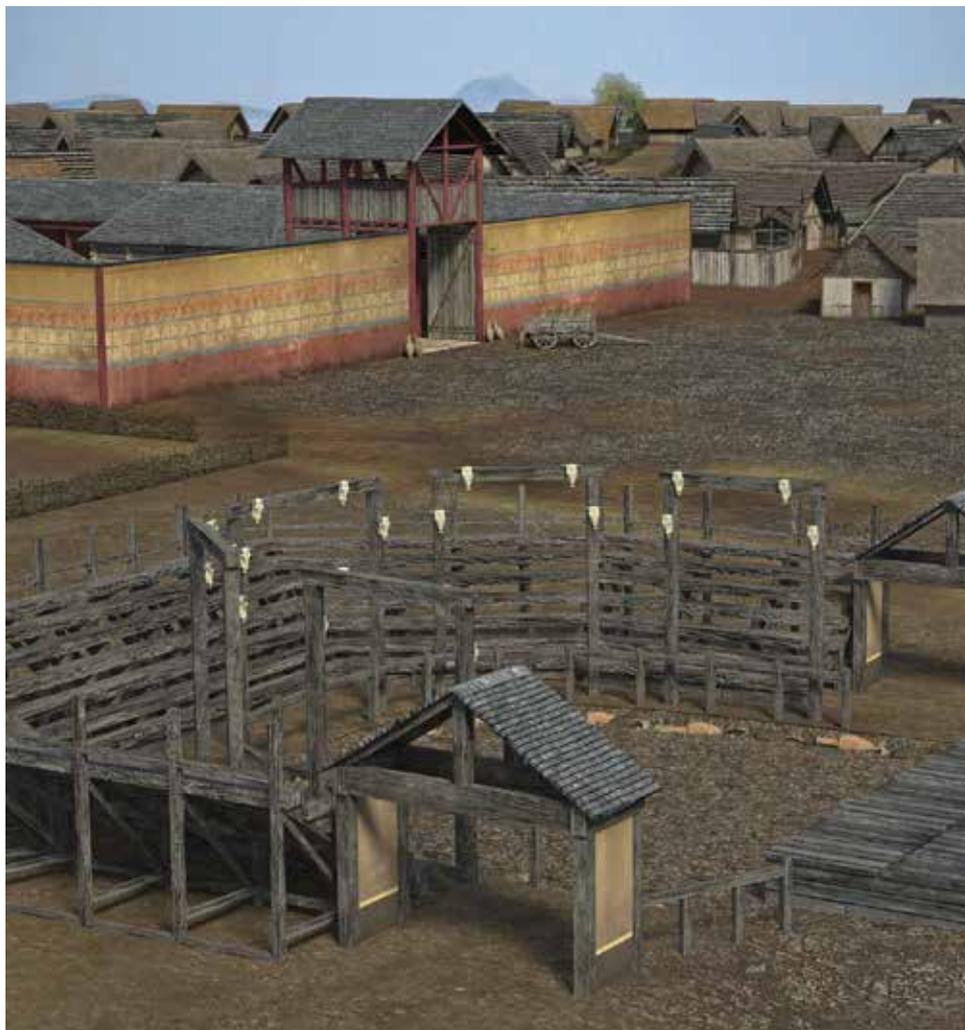
À l'occasion des Journées du Patrimoine, les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013, les fouilles de Corent seront exceptionnellement ouvertes au public. Les archéologues y proposeront une visite guidée de leur dernière découverte : un atelier de potiers datant du tout début de la période romaine !

Pour la treizième année consécutive, les fouilles ont repris cet été sur le site archéologique du puy de Corent, sous l'égide du LUERN et de l'université Lumière Lyon 2. On sait que ce plateau, aujourd'hui abandonné, a accueilli une grande ville gauloise, identifiée à la capitale du peuple arverne avant la conquête romaine et dotée de nombreux monuments : sanctuaire, théâtre, place de marché, habitats aristocratiques...

L'extension de la zone de recherches, aussi bien à l'est qu'à l'ouest du sanctuaire mis en valeur par le Conseil général du Puy-de-Dôme, a livré en 2013 de nouvelles surprises. Face au sanctuaire, la fouille d'un bâtiment partiellement détruit par les travaux agricoles a mis au jour un nouveau quartier dédié à l'habitat et à l'artisanat, reconstruit à plusieurs reprises entre l'époque gauloise et l'époque romaine.

RENDEZ-VOUS 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013

Visites guidées à heure fixe, les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 à 14 heures, 15 heures et 16 heures. Rendez-vous à l'entrée du parking du stade de foot (fléché).



Au centre du quartier, un atelier de potiers a été découvert, qui constitue une première pour un oppidum de hauteur. Généralement installés en plaine, au bord du cours de l'Allier, leur fonctionnement nécessitait d'importantes ressources en argile et en eau qui étaient disponibles sur le plateau. Bien conservé, l'atelier comporte un grand four dédié à la cuisson des céramiques, environné de tous les équipements utilisés pour stocker, préparer et façonner l'argile (caves, puits, bassin, tour de potier). Leur dégagement a livré des milliers de tessons correspondant aux productions de cet atelier, qui imitent des poteries romaines datées de la seconde moitié du premier siècle avant notre ère.

Des indices de frappe de monnaies ont également été recueillis à proximité. Contrairement à ce qui a longtemps été supposé, l'oppidum gaulois n'a pas été complètement abandonné à l'époque romaine. Devant le sanctuaire et le théâtre, reconstruits après la conquête, la partie est du plateau abrite encore une bourgade florissante, occupée au moins jusqu'à la fin du II^e siècle de notre ère.

Débutées en 2001, les fouilles de Corent dévoilent, année après année, les contours d'un centre-ville gaulois exploré en continu sur plus de 400 m de longueur ! ■

Vue restituée de l'édifice d'assemblée et du sanctuaire à l'arrière plan (Source : CORENT – Voyage au coeur d'une ville gauloise, Éditions Errance 2012)

Exposition

Persona (non) grata

À partir des Journées européennes du Patrimoine, les 14 et 15 septembre, et pour une durée de deux semaines, le Comité culturel propose une nouvelle exposition de peinture à la Maison du Patrimoine. Réalisée par l'artiste Gérard Genest, elle s'intitule « Persona (non) grata ». Entrée libre.

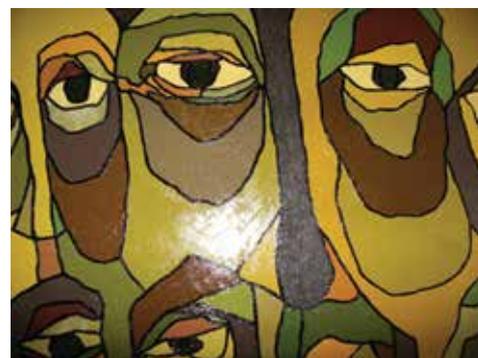


C'est à une promenade sur le chemin intime et torturé de ses pensées à laquelle nous convie cet artiste. Angoisse du temps qui passe ? Crainte d'un monde adulte ? Terreurs d'enfants ? Têtes géométriques, référence à la mathématique sans laquelle nulle construction, reconstruction, n'est possible. Jusqu'à ce monumental portrait d'enfant, inachevé, dont le regard attristé traduit toute la pureté

bafouée. Reminiscence d'un passé qui ne vous laisse pas en paix. On est là, touchés en plein coeur. Une belle exposition ! ■

Ouverture :

- Du 14 septembre au 27 septembre 2013
- Du mercredi au dimanche, de 15 heures à 18 heures ; Journées du Patrimoine (le 15 septembre) : 10 heures - 12 heures / 15 heures - 18 heures.



Peinture. - Gérard Genest exposera à la Maison du Patrimoine (Quartier des Forts) des Martres-de-Veyre, du 14 au 27 septembre 2013. Entrée libre.

Journées européennes du Patrimoine

Concert

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le Comité culturel propose un concert du groupe « Apéro Jazz », dimanche 15 septembre, à partir de 11 heures, dans la cave du Comité culturel, située dans le quartier des Forts (à côté de l'église, Espace Jean-Pierre-Décombas). ■

L'Office de tourisme Gergovie Val d'Allier vous propose le festival « L'Humour sur un plateau ! » (Voir ci-contre)

Du 8 au 16 NOVEMBRE
DANS CINQ COMMUNES DU TERRITOIRE

Renseignements :

Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier
- Maison de Gergovie -
63670 La Roche-Blanche

Tél : 04 73 79 42 98
Courriel : association@ot-gergovie.fr
Site Internet : www.ot-gergovie.fr



Audrey Vernon qui ouvrira la 11^e édition du festival à Veyre-Monton (voir ci-contre).

Festival - humour

Bientôt la 11^e édition du festival « L'Humour sur un plateau ! »

Rendez-vous incontournable sur Gergovie Val d'Allier Communauté, le festival intercommunal « L'Humour sur un plateau ! » se déroulera du 8 au 16 novembre dans cinq communes du territoire. Ce festival, coordonné par l'Office de tourisme Gergovie Val d'Allier en partenariat étroit avec les municipalités et associations du territoire, décline l'humour sous toutes ses formes et dans tous les styles. Cette nouvelle édition s'annonce riches en éclats de rire ... jugez plutôt !

- **Audrey Vernon (ven. 8 nov. à Veyre-Monton, 20 h 30)** : « Comment épouser un milliardaire » est un one-woman-show mordant sur le capitalisme. Repérée par Dominique Farrugia, ex-membre des Nuls, cette jeune humoriste pleine de punch, loin d'être écervelée, est à suivre de près !
- **Aurélien Portehaut (sam. 9 nov. à Mirefleurs, 20 h 30)** : Aurélien Portehaut (alias Gauvain dans la série Kaamelott) délivre dans « À chacun sa méthode » sa recette pour passer une soirée à enchaîner les fous rires !
- **Athra et Cie (dim. 10 nov. à Orcet, 17 h)** : avec « Le procès de Pinocchio », l'équipe d'Athra replonge dans ses racines, celles d'un théâtre jubilatoire et satyrique. Par le prisme du masque, de la pantomime, des marionnettes (dont une géante !), de la vidéo, des ombres chinoises, le « Procès de Pinocchio » nous invite à rire.
- **« Le cabaret philosophique » (ven. 15 nov. à La Sauvetat, 20 h 30)** : cette fausse conférence délirante menée par Fred Tusch, humoriste le plus fou de la scène actuelle, nous invite dans la maison de la pensée... Divagations de langage, poésie de l'absurde, provoc' et dérision garanties !
- **Joe Sature et ses joyeux osselets (sam. 16 nov. à La Roche-Blanche, 20 h 30)** : les quatre zozos de Joe Sature s'attaquent aux mythiques Platters et à leur titre emblématique « Only you ». Les micros sont ouverts, la note est presque juste, les 'doo-wop' aussi... mais les aléas du direct les entraînent dans un récital loufoque et atypique. Du chant sans son, du son sans chant, de l'exploit, une partie de ping-pong, de l'esbroufe, des sorties de piste... bref du burlesque à l'unisson.

Tarifs par spectacle de 6 €, 13 € et 16 €. Pass 3 spectacles à 36 € et pass 5 spectacle à 50 €.

Billetterie et information au 04 73 79 42 98 ou www.ot-gergovie.fr ■

A G E N D A

EXPOSITION

Organisée par le Comité culturel - Peintures de Gérard Genest : « Persona (non grata) »

Du 14 au 27 septembre, à La Maison du Patrimoine. (QUARTIER DES FORTS, Espace Jean-Pierre-Décombas). ENTRÉE LIBRE.

CONCERT

Organisé par le Comité culturel - concert du groupe « Apéro Jazz » (cave du Comité culturel, quartier des Forts)

Dimanche 15 septembre, à PARTIR DE 11 HEURES.

VIDE-GRENIER

Organisé par l'Amicale laïque

Dimanche 22 septembre, de 7 heures à 18 heures (6€ les 5m), buvette/crêpes, etc. Secteur des écoles/mairie.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Organisée par l'USMV Gymnastique, au profit d'Acte Auvergne (+ de détail p.13 de cette édition)

Dimanche 6 octobre.

COLLECTE DE SANG

(+ de détail p.8 de cette édition).

Lundi 7 octobre, de 8h30 à 11h30 et de 16 heures à 19h30, à La Salle des Fêtes

DÎNER D'ARCOZELO

(+ de détail p.12 de cette édition)

Samedi 12 octobre, à La Salle des Fêtes, à PARTIR DE 19h30.

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Samedi 19 octobre, à La Salle des Fêtes.

CONCOURS DE BELOTE

Organisé par l'USMV Rugby

Samedi 26 octobre.

LOTO

Organisé par l'USMV Foot (+ de détail p.11 de cette édition)

Samedi 16 novembre.

L'HUMOUR SUR UN PLATEAU

11^e édition

Rendez-vous incontournable sur Gergovie Val d'Allier Communauté, le festival intercommunal L'HUMOUR SUR UN PLATEAU se déroulera du **8 au 16 novembre** dans cinq communes du territoire. (+ de détails ci-contre).

ARMISTICE

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Lundi 11 novembre.

FÊTES DE LA STE-CATHERINE

Village de chalets, Forains, vide-grenier. (Plus d'informations ultérieurement)

Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre.

Petite enfance

Trois ans aux couleurs de Bambin Bouquine

Une soirée bilan de l'action « Bambin Bouquine » s'est tenue à la médiathèque Alexandre-Vialatte des Martres. Parmi les présents, Pascal Pigot, maire des Martres-de-Veyre ; Gérard Vialat, vice-président de GVAC en charge de l'action sociale ; Jean Baridon, vice-président de GVAC en charge de la valorisation touristique et culturelle ; Bernadette Troquet, conseillère générale ; François Marquet, président de l'Office de Tourisme GVA.



Grâce à ce dispositif, un véritable espace spécifique « petite enfance » a vu le jour dans les locaux de la médiathèque martroise.

- **Des séances « bébés lecteurs » en co-animation entre le RAM** (Catherine Guilhot ou Christine Don) et la médiathèque (Géraldine Marquet) ont eu lieu aux Martres-de-Veyre, avec au total : 11 cycles de 3 ou 4 séances, 74 assistants maternels, 12 parents et 168 enfants concernés. D'abord proposées aux assistants maternels, depuis 2012, elles se sont ouvertes aux parents et aux grands-parents.

Bilan POSITIF

Ces séances ont permis de développer la lecture individuelle au sein de petits groupes. Il s'agit de donner du temps aux jeunes lecteurs pour apprivoiser le livre, la découverte, la curiosité, l'imagination, dans une relation privilégiée avec un adulte disponible.

- **Des séances de lectures animées par Géraldine Marquet grâce aux supports prêtés par la Médiathèque Départementale (MD)** : Raconte-tapis (Bébés chouettes), Jojo la Mâche), (Mer bleue), Tapis de lecture : (La ferme), Pouf de lecture sur le cirque. Au total, 345 enfants de moins de trois ans, et 1290 enfants de moins de 6 ans (école maternelle et jeune public de la Médiathèque) ont profité de ces actions culturelles.

- En 2012, **la médiathèque des Martres est sortie de ses murs pour des séances délocalisées** à la Bibliothèque d'Orcet, de La Roche-Noire et pour animer des séances de lectures individuelles à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Martres, et rencontrer les enfants dès le plus jeune âge ainsi que leur famille.

Grâce à ce dispositif, les professionnels du territoire GVAC ont bénéficié de 7 journées de formations organisées par la Médiathèque Départementale qui a également fait une dotation de 115 ouvrages sur ces trois années. Les adultes participants ont pu se nourrir, quant à eux, des actions suivantes : une exposition « Les livres, c'est bon pour les bébés » réalisée par ACCES et prêtée par la Médiathèque

Dans le cadre de la politique volontariste menée par le Conseil général autour de la thématique « livre et petite enfance », le territoire de Gergovie Val d'Allier

Communauté avait été retenu, en 2010, par la Médiathèque Départementale, pour la mise en place du projet « Bambin Bouquine ». Celui-ci s'appuie sur deux structures (la Médiathèque des Martres-de-Veyre et Le Relais Assistants Maternels (RAM) de Gergovie Val d'Allier Communauté pour mettre en œuvre les objectifs des conventions signées par les

élus des deux collectivités de tutelle, à savoir : réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit ; favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance ; valoriser la littérature jeunesse.

Outre la médiathèque municipale « Alexandre-Vialatte » des Martres-de-Veyre et le RAM de Gergovie Val d'Allier Communauté, d'autres structures étaient concernées par cette action, les multi-accueils intercommunaux Poudre de Lune (Orcet) et Le Petit Prince (Les Martres-de-Veyre), ainsi que le point-lecture de Veyre-Monton.



Réunion bilan animée par Catherine Guilhot

Départementale ; une réunion sur la lecture individuelle pour les assistants maternels ; une soirée d'échanges avec le collectif « Miam Miam des livres » de Billom ; une réunion « Des livres et des bébés, quels livres pour les tout-petits ? » présentée par Carole Hoffmann.

Ce partenariat riche et intéressant reste compliqué car, bien que travaillant sur le même territoire, les services petite enfance et lecture publique ne dépendent pas de la même collectivité. La difficulté de s'inscrire sur du long terme, notamment faute de pérennisation des moyens, demeure.

En 2012, un groupe de lecteurs, composé de 14 personnes : huit assistants maternels, deux bibliothécaires, trois éducatrices de jeunes enfants (RAM et Multi-accueils), une puéricultrice des multi-accueils, a été créé. Parmi une série d'albums sélectionnés en librairie, un

coup de cœur est choisi par les enfants. Cette année, il s'agit de l'album « Pas sage » d'Alex Sanders, de l'École des Loisirs sorti en 2012.

De cette action, les assistants maternels, plus impliqués dans les projets autour du livre, disent en retirer des bénéfices : une prise de confiance pour la lecture individuelle lors des temps d'éveil, une réponse « naturelle » à la demande de l'ensemble des enfants présents, un comportement différent dans leur manière d'acheter des livres. Ils émettent plus facilement des avis, échangent sur les livres...

Les partenaires, quant à eux, trouvent des décloisonnements intéressants dans le cadre du groupe de lecteurs.

Les bénéfices pour les enfants : bien-être, sensibilisation à la lecture, découvertes et apprentissages s'en ressentent avec plus de livres à leur disposition, plus de choix offerts, des adultes plus disponibles inscrits dans une démarche réfléchie, plus de temps de lecture individuelle.

2013 et les années suivantes devraient voir la pérennisation du groupe de lecteurs, un travail engagé par les services petite enfance de Gergovie Val d'Allier autour

des supports d'animation de la Médiathèque Départementale.

Au RAM, poursuite des temps de lectures individuelles et de sensibilisation des assistantes maternelles.

Du côté de la médiathèque, une mise en sommeil des animations a été préconisée depuis fin 2012 faute de moyens. Cela dit, le bilan du dispositif « Bambin Bouquine » est tout à fait positif, tous les engagements ont été tenus. Un grand merci à la MD du Puy-de-Dôme de nous avoir permis de participer à ce dispositif. ■



Le groupe de lecteurs

Bambin bouquine. - en partenariat avec la CAF, le Conseil général du Puy-de-Dôme, le ministère de la Culture.

Médiathèque communale Alexandre-Vialatte des Martres-de-Veyre



À la rentrée, passons au numérique!

prénom, date de naissance, médiathèque de rattachement ainsi que votre email qui sera transmis à la Médiathèque Départementale. Ensuite, sous 48 heures, vous recevrez vos identifiants et mot de passe pour profiter des ressources.

Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous confier vos impressions sur les services suivants :

- Music me : <http://md63.mt.musicme.com/>

Accès à une sélection de titres émanants de 760 labels et 14 genres musicaux différents afin de bénéficier de tous les avantages d'un service de musique personnalisée. Vous trouverez en espace unique et dédié pour gérer votre musique, sauvegarder et écouter vos play-lists sans être connecté à internet, sur ordinateur, tablettes et smartphones ;

- Numilog : <http://www.numilog.com/bibliotheque/BDPPuy-de-dome/>

Service gratuit de prêt et de consultation de livres numériques via Numilog à lire en

streaming ou sur liseuse et/ou tablette pour une durée de trois semaines ;

- Médiathèque Numérique : <http://www.mediathèque-numérique.com/mediatheques/puy-de-dome>

Visionnage en streaming des films de votre choix ou en téléchargement chronodégradable sur ordinateur, parmi un catalogue de plus de 2000 programmes. Vous pourrez visionner jusqu'à cinq films par mois ;

- Pressens : <http://www.pressens.fr/>

Moteur de recherche d'articles de presse (nationale, régionale, magazines, presse spécialisée, presse internet, etc.) ;

- Toutapprendre : <http://biblio.toutapprendre.com>

Modules d'autoformation interactif en multimedia, bureautique, langues, musique, soutien scolaire, internet, code de la route). Après inscription, vous y trouverez des cours pas à pas, des QCM, des vidéos explicatives, etc. ■

A partir du mois d'octobre 2013 et jusqu'au 31 mars 2014, la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme propose, à titre expérimental, à certaines médiathèques, de tester des ressources numériques sur tablettes, smartphones ou ordinateurs.

Aussi, nous avons choisi de prendre le train en marche et de vous offrir de nouvelles expériences.

Pour cela, il vous suffit d'être majeur, inscrit à la médiathèque Alexandre-Vialatte et de simplement nous communiquer vos nom,

Logement social

Première réalisation d'un logement social communautaire à Saint-Georges-sur-Allier

Gergovie Val d'Allier Communauté a posé symboliquement la première pierre de sa première réalisation d'un logement social, samedi 29 juin dernier, sur la commune de Saint-Georges-sur-Allier.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, adopté en 2009, Gergovie Val d'Allier Communauté a pour objectif de diversifier l'offre de logements proposée sur son territoire. La réalisation de logements locatifs sociaux constitue donc une action phare pour la Communauté de communes, qui en a initié une vaste programmation : actuellement sur le territoire communautaire, une dizaine d'opérations sont en cours ou prévues, totalisant plus de soixante logements. L'opération de Saint-Georges est le premier de ces logements sociaux de compétence communautaire à voir le jour. *

Réalisé au cœur du bourg, ce pavillon type 4 de près de 82 m² se situe en bordure de la route départementale 118 et de la place du Terrail. Il a nécessité la démolition d'un bâtiment existant à l'état de ruine et prévoit la reconstruction d'un volume de gabarit identique.

Le pavillon, réalisé en rez-de-chaussée + un étage, reprend le langage des bâtiments environnants : volume simple rythmé par des ouvertures à proportions verticales, alignements des ouvertures, avancée de toiture reposant sur poteaux bois soulignant une loggia, en réponse aux volumes de l'habitat vigneron du Val d'Allier.

Le logement bénéficiera d'une courette avec un traitement de sol minéral et d'une place de stationnement intérieur. ■

**Participent au financement : Auvergne Habitat, l'État, le Conseil général, Gergovie Val d'Allier Communauté, Logéhab.*



Yves Fournoux, président de Gergovie Val d'Allier Communauté ; Pascal Pigot, vice-président de Gergovie Val d'Allier Communauté ; Roland Blanchet, vice-président du Conseil général du Puy-de-Dôme, et Pierre Dumont, élu et représentant de l'équipe municipale de Saint-Georges-sur-Allier, posent la première pierre du logement social.

Exposition (novembre 2013)



Sensibiliser à la pratique du covoiturage

L'association « Covoiturage Auvergne » propose de mettre à disposition des communes du territoire intercommunal une exposition sur le thème du covoiturage. Celle-ci sera visible en mairie des Martres-de-Veyre (place Alphonse-Quinsat) du 4 au 15 novembre.

L'association Covoiturage Auvergne et la communauté de communes Gergovie Val d'Allier viennent de signer une convention de partenariat. Dans ce cadre, les membres de

l'association ont commencé à rencontrer les habitants du territoire pour les sensibiliser à la pratique du covoiturage (utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non-professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet

commun) mais ils proposent également une exposition itinérante sur ce sujet, l'adoption de comportements plus modérés en matière de transports et les avantages (désencombrement de la circulation, économie d'essence, protection de l'environnement, convivialité, etc.). ■

Travaux d'Intérêt Collectif (TIC)

Retour sur... l'été des TIC

Vendredi 5 juillet, les 24 nouvelles recrues des TIC 2013, âgées de 16 à 18 ans, étaient réunies au siège de Gergovie Val d'Allier Communauté.

À cette occasion, Yves Fafournoux, président de la Communauté de communes, accompagné d'Adrien Pechadre, l'encadrant pédagogique, ont présenté les neuf chantiers programmés durant l'été sur les différentes communes du territoire. Nos jeunes travailleurs ont également signé leur contrat ; un premier pied dans le monde du travail pour beaucoup d'entre eux.

Après avoir passé le mois de juillet sur les communes de La Roche-Noire, Saint-Georges-ès-allier, La Roche-Blanche et Mirefleurs, les jeunes recrues se sont consacrées aux communes de Authezat, Les Martres-de-Veyre, Saint-Maurice-ès-allier, Corent et Veyre-Monton au mois d'août.

Semaines 5 et 6 : Authezat, Les Martres-de-Veyre, Saint-Maurice-ès-Allier

Le début du mois d'août a été chargé pour la troisième équipe des Travaux d'Intérêt Collectif. En effet, Solène, Séverine, Anna, Nathan, Valentin et Antoine ont varié les missions sur trois nouvelles communes du territoire. Au programme : pose de clôtures à Authezat, rafraîchissement des commodités publiques aux Martres-de-Veyre, peinture des gardes corps de la mairie, des tables en bois de l'espace de jeux, pose d'un escalier en rondins à l'espace multisports et débroussaillage autour de la chapelle Sainte-Marguerite à Saint-Maurice-ès-Allier.

Semaines 7 et 8 : Corent et Veyre-Monton

L'été s'achève et avec lui l'édition 2013 des TIC. Dernières recrues de la saison, Agathe, Justine, Jeremy, Vincent, Jean-Gabriel et Florian sont intervenus à Corent et Veyre-Monton. Armés de papier de verre et de pinceaux, ils ont eu pour mission de peindre les deux portails et la rampe du cimetière ainsi qu'un local technique à Corent. Débroussaillage et nettoyage de l'abri bus étaient également au programme. La dernière semaine a été consacrée, quant à elle, à la peinture des rampes et des bancs de l'esplanade de l'espace Harmonia et de la mairie, du balcon de la maison louée à l'office notarial ainsi qu'à la pose de lasure sur la vitrine de l'ancien bureau de tabac à Veyre-Monton. ■



Solène, Séverine, Anna, Nathan, Valentin et Antoine, troisième équipe des travaux d'Intérêt Collectif, ont effectué notamment le rafraîchissement des commodités publiques aux Martres-de-Veyre.

Neuf et Renovation
Charpente Couverture
S.A.R.L.
Zinguerie
Di Grazia David
2ter, rue Saint-Nicolas - 63730 Les Martres-de-Veyre
Tél./fax : 04 73 39 71 59 - Mobile : 06 50 83 82 44
Mail : david.di-grazia@orange.fr

DOLCE PIZZA
« uniquement à emporter » ●●●
« PATE A PIZZA FAITE MAISON »
55 avenue de la gare - Les Martres de Veyre
(en face de la gare)
04 73 42 91 98

Guide touristique

Rendez-vous en terre Arverne

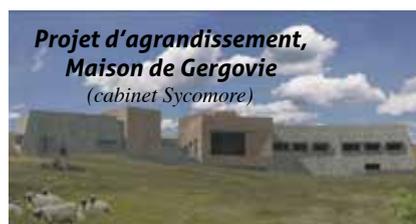
Le guide « Gergovie et le pays arverne » vient de paraître aux Editions du Patrimoine.

Véritable outil de tourisme culturel, présentant la synthèse la plus actuelle sur les recherches archéologiques réalisées à Gergovie, Corent et Gondole, « Gergovie et le pays Arverne » vous invite à une découverte approfondie des chemins du patrimoine.

Du haut de ses 700 mètres d'altitude, Gergovie offre un formidable point de vue sur le pays arverne du second âge du fer : un pays où les paysans prospères de la Grande Limagne écoulaient leurs denrées sur les marchés de bourgs industriels et venaient s'y fournir en outils, poteries et autres objets fabriqués sur place ou importés de Méditerranée ; un pays où la civilisation des oppida a pris une configuration unique puisque, au sud de Clermont-Ferrand, au moins trois agglomérations fortifiées se positionnaient à quelques kilomètres les unes des autres : Gondole, Corent et Gergovie.

Ecrit par Serge Lewuillon, professeur à l'université de Picardie, ce guide est le résultat d'un partenariat financier entre Gergovie Val d'Allier Communauté, l'Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier, Bibracte EPCC, le Conseil régional d'Auvergne et l'Union Européenne (FEDER).

Disponible à l'Office du Tourisme Gergovie Val d'Allier Communauté et en librairie. Tarif : 7 euros. ■

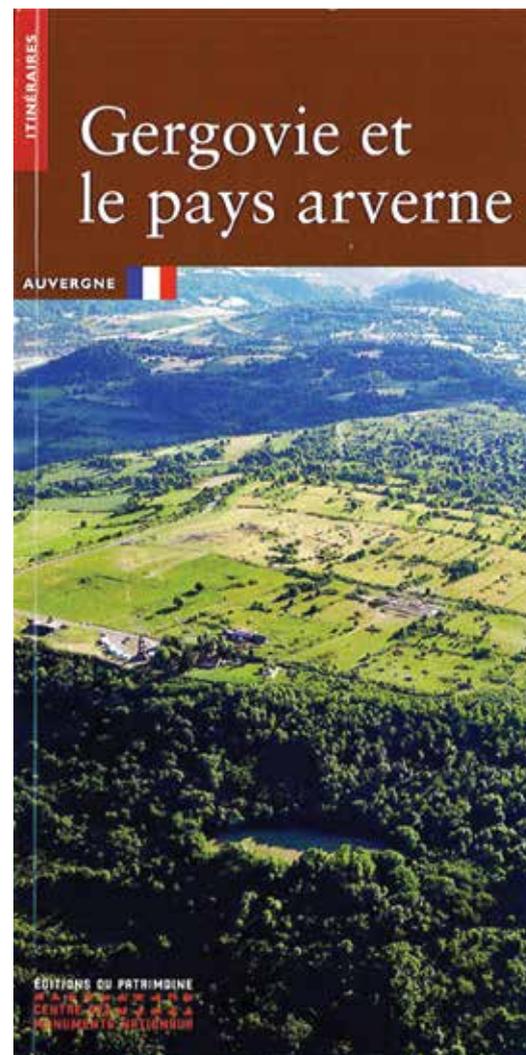


**Projet d'agrandissement,
Maison de Gergovie**
(cabinet Sycomore)

Rappel :

A partir du 1^{er} septembre, la Maison de Gergovie entre dans une phase préparatoire au futur chantier d'agrandissement. En conséquences, la structure sera fermée à compter de cette date mais réouvrira ses portes pendant les vacances scolaires d'automne, du 19 octobre au 3 novembre 2013, tous les jours de 10 heures à 12h30 et de 14 heures à 18 heures.

Le projet de la nouvelle Maison de Gergovie est porté par Gergovie Val d'Allier Communauté. Architecte : cabinet Sycomore (Clermont-Ferrand).



COIFF'LYNE

MASCULIN-
FEMININ
8H30 -12H
13H30 -18H30
SAMEDI
NON STOP



COUPE
TRADITIONNELLE

RASOIR-CISEAU

60 AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
04 73 39 92 31

DA SILVA Manuel

Ravalement de façades
Neuf et restauration

159 rue Saint-Verny
63730 Les Martres de Veyre

04 73 39 22 80
06 08 72 88 63

Arverniales

Les Arverniales ont remonté le temps

Civilisations gauloise, romaine et germanique se sont réunies, le 20 et 21 juillet derniers sur le célèbre plateau de Gergovie lors de la 12^e édition des très attendues « Arverniales ».

Au total, 120 participants (reconstituteurs, animateurs, artisans, etc.) originaires de la France entière ont proposé un véritable voyage dans le temps aux 7.000 visiteurs venus découvrir ou redécouvrir « l'archéofête ».

Petits et grands ont ainsi pu s'immerger dans les villages reconstitués et aller à la rencontre de tailleurs de pierres, tisseurs, ébénistes, déguster des spécialités culinaires oubliées, participer à des fouilles archéologiques, s'adonner à la peinture sur bouclier...

Objet phare de cette édition : le char gaulois. Un spectacle unique en Europe, mettant en scène l'affrontement d'un char de combat gaulois et de fantassins, était proposé au public. Au-delà du côté spectaculaire, c'est toute la démarche de conception, de fabrication de l'attelage ainsi que son utilisation en condition de bataille qui étaient mises à l'honneur à travers les explications des reconstituteurs invités. Véritables « relais » des archéologues, les

reconstituteurs s'appuient sur les découvertes archéologiques et scientifiques pour remonter toute la chaîne opératoire de fabrication d'un objet. Un an et demi de recherches, d'essais

et d'échanges avec des artisans forgerons, notamment, a ainsi été nécessaire pour reproduire le plus fidèlement possible ces véhicules et leur utilisation lors des combats. ■



Arverniales.- 7.000 curieux ont réalisé un véritable voyage dans le temps lors de la désormais traditionnelle « archéofête » organisée fin juillet sur le plateau de Gergovie.

Coiffure femmes hommes/juniors

Du mardi au vendredi de 9h à 18h30
Le samedi de 8h30 à 16h

24, avenue de la Gare
63730 Les Martres-de-Veyre
Tél. 04 73 39 85 65

Natacha BOUSAC

Thérapie manuelle Méthode M. POYET
Méthode Traditionnelle Chinoise
Accompagnement émotionnel (fleurs de Bach)

06 32 98 53 20
6, rue des sources
63730 Les Martres-de-Veyre

CIRCONSCRIPTION D'ACTION MÉDICO- SOCIALE SUD-AGGLO - CAMS

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales ;

CONTACT ET MISSIONS

L'ensemble de ces professionnels assure une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté.

L'accueil du public est assuré de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Le personnel de la circonscription d'action médico-sociale vous accueille lors d'un entretien individualisé, vous informe sur vos droits et instruit votre dossier, vous oriente si nécessaire vers le bon interlocuteur, vous conseille dans votre gestion budgétaire, votre vie au quotidien, vous accompagne dans vos demandes d'aides financières, vos démarches administratives, vos recherches de logement et votre parcours d'insertion, vous soutient en cas de difficultés dans l'éducation de vos enfants, accompagne les parents et futurs parents, propose des visites au moment de la naissance, assure des consultations de nourrissons (consultation médicale gratuite jusqu'à 6 ans).

- ▶ **3 rue de la Garenne**
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
www.puydedome.com
Responsable de Circonscription :
Véronique PAUQ
Prise de rendez-vous et renseignements
au siège de la circonscription :
TÉL. 04 73 39 65 60 - Fax. 04 73 39 65 69.

CENTRE SOCIAL

- ▶ **Place des Combattants AFN**
63730 Les Martres-de-Veyre

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Permanences : sur rendez-vous uniquement. Lundi, mardi, jeudi : de 9 heures à 12 heures.

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

- ▶ **04 73 39 61 47 / 04 73 84 42 76**

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Permanences : mardi de 13 h 30 à 16 h 30.
Mise à jour des cartes Vitales, dépôt des dossiers de remboursement... (salle Tobize).

- ▶ **04 73 39 21 10**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

- ▶ **04 73 39 86 95**

MULTI-ACCUEIL « LE PETIT PRINCE »

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

- ▶ **04 73 39 29 35**

CONCILIATEUR

Permanences : 2^e lundi de chaque mois, de 16 h 30 à 18 heures en mairie de Monton (règlements amiables des différends entre particuliers).

- ▶ **04 73 23 09 43**

SERVICE MAIRIE

SERVICE QUOTIDIENNETÉ

- ▶ **Numéro Azur, accessible au public**
24h/24 et 7j/7 : 0 800 00 70 35,
Boîte mail : quotidien.mdv@orange.fr.

AIDES DIVERSES

REPAS À DOMICILE

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

- ▶ **Pour obtenir des renseignements**
sur ces aides, contacter la mairie :
04 73 39 90 75

AIDE-MÉNAGÈRE

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service réservé aux personnes de plus de 60ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

SCOLAIRE/JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Pannetier

- ▶ **04 73 39 94 54**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

- ▶ **04 73 39 95 55**

RESTAURANT & GARDERIE SCOLAIRES

Responsable : Pascal Enjolras

- ▶ **04 73 39 96 91**

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Karine Natale

- ▶ **04 73 39 93 66**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil général du Puy-de-Dôme

- ▶ **04 73 42 20 20**

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès de Marianne Gouffault et Marie Gamot

- ▶ **06 33 35 29 33 - ufovalpdc@yahoo.fr**
<http://chadieu.fal63.org>

MÉDIATHÈQUE ALEXANDRE-VIALATTE

Directrice : Carole Hoffmann

Ouverture :

- matin : mercredi, samedi : de 10 heures à 12 heures
- après-midi : mardi, vendredi, samedi : de 13h30 à 18 heures ; mercredi : de 13h30 à 19 heures

Fermeture annuelle du 24/12 au 02/01 (inclus).

- ▶ **04 73 39 28 17**

GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ - GVAC

- ▶ **ZA Le Pra de Serre**
63960 Veyre-Monton
Tél. : 04 73 39 62 00.

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

- ▶ **Zone de Layat II - 63200 Riom**
Tél. : 04 73 647 444 - Fax. : 04 73 647 414



S P O R T S

BASKET-CLUB VAL DE VEYRE (BCVV)

Président Nicolas Roche
07 81 25 81 14

BOULE AMICALE (BOULES LYONNAISES)

Président Henri Foucaud
04 73 55 07 30

CLUB ASPHALTE AUVERGNE

Président Christophe Martinez

CYCLOTOURISME

Présidente Anne-Marie Colon
04 73 69 73 54

JUDO-CLUB (JCVM)

Président Benoît Besset
06 17 68 15 11

Le Chantou (danse)

Président Jean-Luc Echassoux
04 73 39 23 74

Pétanque

Président Gérard Faydit
06 25 71 94 30

Tennis de table

Président Christian Monchalain
06 84 33 60 25

Tennis-Club

Veyre-Les Martres

Président Richard Abinal
06 71 81 96 17

USMV Foot

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV Foot

CLUB DES SUPPORTERS

Présidente Samira Oliveira-Machado
04 73 39 90 53

USMV Gymnastique

Présidente Marie-Pierre Malige-Achard
06 38 82 94 24

USMV Rugby

Co-présidents
Claude Laurençon
06 47 36 81 66
Nicolas Andan
06 16 26 45 88



L O I S I R S

À vos fourneaux

Présidente Michelle Andreatta
06 79 21 20 09

Amicale Laïque

Président Robert Bernard
04 73 39 83 76

ASTRO-CLUB de Limagne Sud

Président André Fraisse
04 73 39 96 32

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

JARDINIERS de France (63)

Correspondant Alain Giraud
09 54 96 62 16

Pêche (étangs)

Président Jean-Pierre Verdier
06 15 59 22 59

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37



C U L T U R E

COMITÉ CULTUREL

Présidente Jeanine Castanié
04 73 39 83 00

CHORALE

Président Bernard Castellan
04 73 84 63 70

ÉCOLE DE MUSIQUE GERGOVIE VAL D'ALLIER

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

En toutes lettres

(ÉCRIVAIN PUBLIC)

Présidente Nelly Vazeille
04 73 40 08 64

Jumelage Les Martres - Arcozelo (Portugal)

Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres - Wynyard (Canada)

Président Pascal Cellier
06 28 23 71 60

ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Frédéric Dumeil
09 53 54 00 95

La Réveillée

Président Alain Andanson
04 73 39 86 98



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)

Présidente Élise Michel-Terne
04 73 39 92 04

ACPG-CATM

(Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

AMICALE DES DONNEURS de sang BÉNÉVOLES

Président Dominique Clément
06 70 97 70 25

AMICALE DES ANCIENS pompiers

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

BIEF de La Vaure

Bureau en attente d'élection

Bénévoles de Jolivet (EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

MARRE-TOI ET PARTAGE

Président Baïlo Diallo
04 73 39 88 12

SECTEUR Animation Jeunes (SAJ)

Responsable Philippe Tchilinghirian
04 73 39 76 29



HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : mairie.martresveyre@wanadoo.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures
sur rendez-vous

Claude Duchet, 1^{er} adjoint foncier, ZPH, PLH, développement durable et environnement, collègue

▶ mercredi, 14 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Nadine Gavaudo, 2^e adjoint social, CCAS, EHPAD

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Jean Lafougère, 3^e adjoint sports, bâtiments sportifs, quotidienneté

▶ mercredi, 16 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Yvette Rev, 4^e adjoint école, jeunesse, enfance, adolescence, ALSH

▶ mardi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous

Gilles Solans, 5^e adjoint travaux, bâtiments, urbanisme

▶ jeudi, 14 heures - 17 heures
sur rendez-vous

Josette Blanchet, 6^e adjoint fêtes et cérémonies, vie associative

▶ mardi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous

Martine Bouchut, 7^e adjoint finances, économie locale, informatique

▶ jeudi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous